

AFFAIRE N° 5. - Extension de la Mairie. Approbation du programme établi.  
Autorisation de solliciter une subvention du Ministère de l'Intérieur.

LA SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Messieurs, Messieurs et Chers Collègues,

Lorsqu'en 1846 a été entreprise la construction de l'actuelle mairie de Saint-Denis, le chef-lieu comptait environ 32 000 habitants. Les estimations les plus pessimistes situent la population à ce jour dans une zone comprise entre 110 000 et 120 000 habitants et les prévisions pour 1985 portent sur 170 000 habitants. Pour prendre des termes de comparaison plus récents, il suffit de se reporter à 1954 où Saint-Denis comptait 41 800 âmes, ce qui implique un triplement du nombre d'habitants en 30 ans. A cette époque, relativement récente, le personnel était formé de 155 employés, y compris les 24 travaillant à l'Hôpital Saint-Jacques. Nous sommes loin des 2 082 personnes qui dépendent de l'Hôtel de Ville à ce jour.

Chacun d'entre vous a déjà pu constater à de nombreuses reprises les conditions déplorablement dans lesquelles travaillent certains services. L'exiguïté de leurs locaux contraint parfois les chefs de bureau à limiter les prestations qu'ils sont en mesure de fournir à et trouver des solutions d'attente aussi insuffisantes que provisoires. Le Ministère de l'Intérieur prévoit qu'à un hôtel de ville d'une cité de 100 à 150 000 habitants devrait correspondre une surface de bureaux de 6 800 m<sup>2</sup>, non compris les services techniques d'exécution. Nous sommes bien loin du compte puisque la Mairie, y compris les bâtiments annexes, arrive difficilement à 2 860 m<sup>2</sup>.

C'est ainsi que nous sommes fort embarrassés pour installer certains services dont le besoin est particulièrement urgent. C'est le cas, par exemple, pour l'Office Municipal de la Jeunesse, le Bureau Foncier, les Visiteurs-Enquêteurs, le Secrétariat des Services Techniques, le Bureau Municipal d'Hygiène, le Bureau des Affaires Culturelles et des Sports, le Bureau de l'expansion économique et du tourisme, le Service Informatique, etc ...

Il n'est donc plus possible de fonctionner sainement dans les locaux actuels

- d'autre part, de jeter les bases techniques d'un projet d'extension de la Mairie ;

- enfin, de définir un système de fonctionnement des services dans lequel l'ancien et le nouveau bâtiment auraient des missions complémentaires bien que différenciées.

Le résultat de cette étude est maintenant disponible et les grands principes retenus sont les suivants :

- sur le plan de l'architecture :

- intégrer le mieux possible le bâtiment au quartier ;
- faire cohabiter la nouvelle et l'ancienne mairie en mettant en valeur cette dernière ;
- faire de l'hôtel de ville un équipement ouvert avec de larges transparences et des circulations aisées.
- soigner particulièrement l'ornementation végétale et florale du secteur.

- sur le plan du fonctionnement :

- trouver un principe de structures permettant une grande souplesse d'aménagement en fonction de l'évolution des besoins communaux ;
- mettre à proximité immédiate du public les services qui sont appelés à le recevoir ;
- créer des niveaux de travail par affinités administratives ;
- disposer des parkings en nombre suffisant.

Le programme total de construction qui porte sur 6 375 m<sup>2</sup> de bureaux, 3 430 m<sup>2</sup> de parkings souterrains et 2 370 m<sup>2</sup> de terrasses et jardins représente un montant de travaux de l'ordre de 600 000 000 de Frs CFA dont le financement pourrait être assuré de la façon suivante :

- subvention du Ministère de l'Intérieur (30 %), soit .....	180 000 000 Frs CFA
- emprunt auprès de la CAISSE des DEPOTS et CONSIGNATIONS, soit	<u>420 000 000 Frs CFA</u>
	600 000 000 Frs CFA

L'importance d'un tel investissement trouve aisément son explication dans le devoir de la Municipalité d'assurer aux dionysiens la qualité et la quantité des prestations qu'ils sont en droit d'attendre des services communaux, et je ne doute pas que votre sens du devenir de Saint-Denis soit assez aigu pour vous démontrer le caractère urgent et indispensable de la réalisation d'un tel projet.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

LE MAIRE. - La délibération explique très clairement nos préoccupations et ce que nous voulons faire. Vous avez d'autre part une maquette que vous pouvez examiner.

M. DEBRE. - Quand Monsieur LEGROS m'a parlé de ce projet, que je crois comme lui tout à fait capital, je lui ai demandé de faire prendre la délibération le plus tôt possible car, dans bien des villes de France, les problèmes évoqués par le rapport - à la fois les conditions très mauvaises de travail des fonctionnaires de la ville et en même temps l'impossibilité de faire face aux nouveaux services qui doivent être regroupés autour d'une Mairie moderne - font que le Ministère de l'Intérieur est saisi d'un très grand nombre de demandes de subventions. La conclusion qu'il en tire d'ordinaire, c'est qu'il s'efforce de ramener les demandes de subventions à un chiffre inférieur à 30 %. Dans le cas présent, étant donné l'importance du travail et l'exceptionnel intérêt que présente le projet, je voulais, dès le début, insister auprès du Ministère avant la répartition des sommes prévues entre les différentes villes, sous l'intérêt qu'il y a à respecter, pour la ville de Saint-Denis, le caractère de 30 %, à moins qu'il ne préfère répartir la subvention sur deux années. Mais, pour obtenir le résultat et intervenir dès ce mois, il était effectivement capital et nécessaire que le Conseil donne son accord, que la délibération soit transmise à l'autorité préfectorale qui l'envoie ensuite au Ministère de l'Intérieur. Dès ce Conseil, si votre avis est favorable dans le sens demandé par le Maire, je mettrai tout en oeuvre pour obtenir le maximum de la subvention et, si possible, les 30 %, sinon sur 1974, du moins sur le budget 1975, répartie en deux phases. Le travail pourrait être entrepris et le prêt demandé à la C. D. C.

M. NATIVEL. - Pour un projet aussi important, a-t-on fait appel à un concours d'architectes ?

LE MAIRE. - Non, nous n'avons pas fait de concours d'architectes. L'affaire a démarré tout lentement. Elle a mûri dans mon esprit depuis un certain temps, quand Monsieur QUENTIN était encore à la Mairie de Saint-Denis, en tant que V.A.T. Nous en avons parlé et il avait déjà jeté les bases de cette affaire. Tout naturellement, il a continué dans l'esprit qui était aussi bien le sien que celui des adjoints. Cela a fait l'objet de plusieurs réunions, concernant la définition d'un programme qui est à cheval, en fait, sur le passage V.A.T. de Monsieur QUENTIN et son passage dans le privé. C'est pour cette raison qu'il n'y a pas eu de concours d'architectes. Au début, c'était simplement une discussion, des idées que l'on avait. On a fini par définir le programme sur le plan de l'architecture, du fonctionnement. Ce n'est pas tombé du jour au lendemain. C'est un peu la même chose que pour le projet de la colonie de vacances de Trois Bassins. C'est Monsieur QUENTIN qui avait réalisé le travail en tant qu'architecte des services techniques et tous les plans avaient été déposés avant son départ.

Si Monsieur QUENTIN était resté à la Mairie, nous aurions sans doute économisé les frais d'étude de cette mairie.

M. NATIVEL. - Sur le plan de l'architecture, le projet ressemble un peu à l'immeuble Ravate, avec des pans inclinés. Pour cette construction, au moment des pluies, il y a des problèmes.

LE MAIRE. - Ce n'est pas le même principe que celui de l'immeuble Ravate. En dessous, à l'intérieur, c'est un immeuble vitré. Il n'y a pas de balcon, pour ainsi dire. Ils ne servent simplement que pour les services de nettoyage. Cela ne donne pas directement sur les pièces.

M. DEBRE. - De toute façon, la Commission des Sites doit donner un avis sur ce projet puisque la rue de Paris est classée, ainsi que l'Hôtel de Ville. Du point de vue de l'ensemble architectural, elle aura donc à donner un avis et même il faudra le lui demander dans les délais les plus brefs, afin que la procédure ne soit pas ralentie, s'il y a des modifications.

LE MAIRE. - La maquette date de 6 mois environ. J'ai déjà demandé de trouver d'autres idées pour les bandeaux, pour les alléger. Monsieur QUENTIN a un projet dans ses papiers. L'ensemble restera à peu près du même type, de forme pyramidale. Nous allons de services ouverts largement au public, qui se trouvent dans le bas de la pyramide, à des services qui s'en éloignent.

Tous les services concernant l'Aide Sociale, l'Etat Civil se trouvent répartis dans la partie la plus large du bas. Au fur et à mesure que l'on monte, le public n'a plus directement de contact avec les services. Le bureau du Maire et celui des adjoints se situeront au 3ème niveau. Au-dessus, il y aura les services de la comptabilité, de l'informatique future, qui sont totalement fermés au public. Je dois ajouter que, dans ce programme, il n'est pas question d'enlever à cette Mairie son caractère officiel. Il n'est pas prévu une salle du Conseil Municipal dans les nouveaux bâtiments. Le Conseil continuera à siéger dans le Grand Salon. De même, les mariages se feront toujours dans la salle des mariages et le bureau de réception du Maire restera toujours à son emplacement. La Mairie actuelle gardera sa vocation traditionnelle qui date de 1854. Nous n'enlèverons rien en ce qui concerne son caractère d'apparat et de réception. Par contre, pour la technique, nous avons pensé que le bâtiment ne correspondait plus aux besoins actuels de la population.

M. Eric BOYER. - Sommes-nous obligés de voter sur le projet plutôt que sur le principe de la subvention ?

LE MAIRE. - C'est sur le principe de la subvention que nous votons, mais qui engage le projet. Ce dernier est susceptible de modifications soit par la Commission des Sites, soit par nous-mêmes.

M. Eric BOYER. - Nous sommes donc engagés sur le projet QUENTIN !

M. Bruno BOYER. - Ne vaut-il mieux pas attendre une année creuse en investissements pour engager de telles dépenses ?

LE MAIRE. - De la même façon, qu'éventuellement la subvention du Ministère de l'Intérieur risque de se reposer sur deux ans, l'emprunt aussi risque de porter sur deux années. Monsieur le Ministre essaiera de nous obtenir toutes les aides possibles. Nous pourrions envisager une aide du FIDOM, une aide départementale également puisqu'il s'agit d'une mairie de chef-lieu. Ce n'est pas exclu. Il s'agit pour nous d'être d'accord sur le principe, au départ, pour que Monsieur le Ministre puisse intervenir le plus rapidement après du Ministère de l'Intérieur.

M. BOURHIS. - L'évaluation des prix a-t-elle été faite en tenant compte des augmentations ?

LE MAIRE. - L'évaluation des prix a été faite très largement. J'en ai eu la confirmation hier au soir. Ce sont là des prix vérité, en quelque sorte, comptant aussi bien les augmentations actuelles que les augmentations futures, autant qu'on puisse les prévoir ! Si vous le désirez, Monsieur QUENTIN, qui est présent, peut vous donner des précisions sur le projet.

M. QUENTIN. - Sont définis ici les grands principes généraux qui permettent d'intégrer le nouveau bâtiment avec le quartier, tout en sauvegardant le côté affectif et historique du bâtiment existant. Nous avons été amenés à envisager deux grandes zones de parkings, d'une part, et d'autre part, des tracés pour amener les piétons de l'ancien bâtiment au nouveau, et de la rue Lucien Gasparin à la rue de Paris. Côté rue Gasparin, nous avons voulu garder un caractère monumental au bâtiment. Au fur et à mesure que l'on s'approche de la Mairie existante, on devient plus discret pour lui garder toute sa valeur. Les formes de pyramide ont été amenées par le fait suivant : les services qui reçoivent le public sont plus conséquents, au point de vue surface que ceux réservés à l'administration pure. La superposition de ces différents éléments a été réalisée pour une économie de place et nous avons trouvé la forme pyramidale. De façon à ne pas avoir un volume trop imposant, nous avons séparé le bâtiment en deux, et nous l'avons relié par des passerelles, de manière à libérer un maximum de façades. Ce sont là les grands principes.

LE MAIRE. - Je dois ajouter que les parkings qui existent actuellement n'ont pas été supprimés. Au contraire, nous avons voulu plus de parkings qu'il n'y en a maintenant. Ils se trouvent donc en dessous, quasiment au niveau actuel et tout le reste vient au dessus. Sur la maquette, vous pouvez voir deux bâtiments gris. L'un est l'actuel logement du concierge et du chef de la police municipale. C'est une construction récente, en dur, et elle va rester ainsi et s'intégrer aux autres bâtiments. L'autre est un bâtiment neuf, avec de nombreux appartements. Il sera obligé de rester là. Les maisons qui correspondent, sur le terrain, à celles de Mme VERDIN, de MM. WOLF et BERG sont supprimées. Nous sommes en cours d'acquisition. Les affaires sont déjà passées au Conseil Municipal et les maisons vont nous être livrées incessamment. Celle de Mme VERDIN est achetée. L'innovation du projet, c'est le grand bâtiment carré que vous pouvez voir sur la maquette. Au rez-de-chaussée, il y aura une grande salle polyvalente de 400 places assises et, d'autre part, au premier étage une cafeteria qui permettra au personnel de prendre ses repas sur place, à des tarifs préférentiels.

M. Bruno BOYER. - N'est-il pas possible de dégager dans ces plans une plus grande largeur de la rue Pasteur ?

LE MAIRE. - A cet endroit, la rue Pasteur est à la largeur prévue par le plan d'urbanisme directeur. Les constructions observent le recul exigé.

M. Bruno BOYER. - Il n'y a pas de clôture.

LE MAIRE. - Il y a un jardin.

M. QUENTIN. - Nous sommes en retrait, surtout au niveau du sol pour avoir de l'ombre.

LE MAIRE. - Les parkings entrent et sortent par la rue de Paris et par la rue Lucien Gasparin, ainsi que par la rue Pasteur.

M. QUENTIN. - Les entrées rue de Paris et Gasparin sont de plain-pied de façon à économiser des terrassements.

M. Eric BOYER. - Comment pensez-vous résoudre le problème de l'eau et du soleil ?

M. QUENTIN. - Pour le soleil, il y a de larges rebords. Pour l'eau, le problème est relativement simple. Il suffit qu'il y ait un relevé suffisant. Les terrasses qui sont le long du bâtiment sont traitées comme des toitures.

M. Eric BOYER. - Cela va certainement créer des problèmes.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je vous soumetts le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

LE MAIRE. - La délibération explique très clairement nos préoccupations et ce que nous voulons faire. Vous avez d'autre part une maquette que vous pouvez examiner.

M. DEBRE. - Quand Monsieur LEGROS m'a parlé de ce projet, que je crois comme lui tout à fait capital, je lui ai demandé de faire prendre la délibération le plus tôt possible car, dans bien des villes de France, les problèmes évoqués par le rapport - à la fois les conditions très mauvaises de travail des fonctionnaires de la ville et en même temps l'impossibilité de faire face aux nouveaux services qui doivent être regroupés autour d'une Mairie moderne - font que le Ministère de l'Intérieur est saisi d'un très grand nombre de demandes de subventions. La conclusion qu'il en tire d'ordinaire, c'est qu'il s'efforce de ramener les demandes de subventions à un chiffre inférieur à 30 %. Dans le cas présent, étant donné l'importance du travail et l'exceptionnel intérêt que présente le projet, je voulais, dès le début, insister auprès du Ministère avant la répartition des sommes prévues entre les différentes villes, sous l'intérêt qu'il y a à respecter, pour la ville de Saint-Denis, le caractère de 30 %, à moins qu'il ne préfère répartir la subvention sur deux années. Mais, pour obtenir le résultat et intervenir dès ce mois, il était effectivement capital et nécessaire que le Conseil donne son accord, que la délibération soit transmise à l'autorité préfectorale qui l'envoie ensuite au Ministère de l'Intérieur. Dès ce Conseil, si votre avis est favorable dans le sens demandé par le Maire, je mettrai tout en oeuvre pour obtenir le maximum de la subvention et, si possible, les 30 %, sinon sur 1974, du moins sur le budget 1975, répartie en deux phases. Le travail pourrait être entrepris et le prêt demandé à la C. D. C.

M. NATIVEL. - Pour un projet aussi important, a-t-on fait appel à un concours d'architectes ?

LE MAIRE. - Non, nous n'avons pas fait de concours d'architectes. L'affaire a démarré tout lentement. Elle a mûri dans mon esprit depuis un certain temps, quand Monsieur QUENTIN était encore à la Mairie de Saint-Denis, en tant que V.A.T. Nous en avons parlé et il avait déjà jeté les bases de cette affaire. Tout naturellement, il a continué dans l'esprit qui était aussi bien le sien que celui des adjoints. Cela a fait l'objet de plusieurs réunions, concernant la définition d'un programme qui est à cheval, en fait, sur le passage V.A.T. de Monsieur QUENTIN et son passage dans le privé. C'est pour cette raison qu'il n'y a pas eu de concours d'architectes. Au début, c'était simplement une discussion, des idées que l'on avait. On a fini par définir le programme sur le plan de l'architecture, du fonctionnement. Ce n'est pas tombé du jour au lendemain. C'est un peu la même chose que pour le projet de la colonie de vacances de Trois Bassins. C'est Monsieur QUENTIN qui avait réalisé le travail en tant qu'architecte des services techniques et tous les plans avaient été déposés avant son départ.

Si Monsieur QUENTIN était resté à la Mairie, nous aurions sans doute économisé les frais d'étude de cette mairie.

M. NATIVEL. - Sur le plan de l'architecture, le projet ressemble un peu à l'immeuble Ravaté, avec des pans inclinés. Pour cette construction, au moment des pluies, il y a des problèmes.

LE MAIRE. - Ce n'est pas le même principe que celui de l'immeuble Ravaté. En dessous, à l'intérieur, c'est un immeuble vitré. Il n'y a pas de balcon, pour ainsi dire. Ils ne servent simplement que pour les services de nettoyage. Cela ne donne pas directement sur les pièces.

M. DEBRE. - De toute façon, la Commission des Sites doit donner un avis sur ce projet puisque la rue de Paris est classée, ainsi que l'Hôtel de Ville. Du point de vue de l'ensemble architectural, elle aura donc à donner un avis et même il faudra le lui demander dans les délais les plus brefs, afin que la procédure ne soit pas ralentie, s'il y a des modifications.

LE MAIRE. - La maquette date de 6 mois environ. J'ai déjà demandé de trouver d'autres idées pour les bandeaux, pour les alléger. Monsieur QUENTIN a un projet dans ses papiers. L'ensemble restera à peu près du même type, de forme pyramidale. Nous allons de services ouverts largement au public, qui se trouvent dans le bas de la pyramide, à des services qui s'en éloignent.

Tous les services concernant l'Aide Sociale, l'Etat Civil se trouvent répartis dans la partie la plus large du bas. Au fur et à mesure que l'on monte, le public n'a plus directement de contact avec les services. Le bureau du Maire et celui des adjoints se situeront au 3ème niveau. Au-dessus, il y aura les services de la comptabilité, de l'informatique future, qui sont totalement fermés au public. Je dois ajouter que, dans ce programme, il n'est pas question d'enlever à cette Mairie son caractère officiel. Il n'est pas prévu une salle du Conseil Municipal dans les nouveaux bâtiments. Le Conseil continuera à siéger dans le Grand Salon. De même, les mariages se feront toujours dans la salle des mariages et le bureau de réception du Maire restera toujours à son emplacement. La Mairie actuelle gardera sa vocation traditionnelle qui date de 1854. Nous n'enlèverons rien en ce qui concerne son caractère d'apparat et de réception. Par contre, pour la technique, nous avons pensé que le bâtiment ne correspondait plus aux besoins actuels de la population.

M. Eric BOYER. - Sommes-nous obligés de voter sur le projet plutôt que sur le principe de la subvention ?

LE MAIRE. - C'est sur le principe de la subvention que nous votons, mais qui engage le projet. Ce dernier est susceptible de modifications soit par la Commission des Sites, soit par nous-mêmes.

M. Eric BOYER. - Nous sommes donc engagés sur le projet QUENTIN !

M. Bruno BOYER. - Ne vaut-il mieux pas attendre une année creuse en investissements pour engager de telles dépenses ?

LE MAIRE. - De la même façon, qu'éventuellement la subvention du Ministère de l'Intérieur risque de se reposer sur deux ans, l'emprunt aussi risque de porter sur deux années. Monsieur le Ministre essaiera de nous obtenir toutes les aides possibles. Nous pourrions envisager une aide du FIDOM, une aide départementale également puisqu'il s'agit d'une mairie de chef-lieu. Ce n'est pas exclu. Il s'agit pour nous d'être d'accord sur le principe, au départ, pour que Monsieur le Ministre puisse intervenir le plus rapidement après du Ministère de l'Intérieur.

M. BOURHIS. - L'évaluation des prix a-t-elle été faite en tenant compte des augmentations ?

LE MAIRE. - L'évaluation des prix a été faite très largement. J'en ai eu la confirmation hier au soir. Ce sont là des prix vérité, en quelque sorte, comptant aussi bien les augmentations actuelles que les augmentations futures, autant qu'on puisse les prévoir ! Si vous le désirez, Monsieur QUENTIN, qui est présent, peut vous donner des précisions sur le projet.

M. QUENTIN. - Sont définis ici les grands principes généraux qui permettent d'intégrer le nouveau bâtiment avec le quartier, tout en sauvegardant le côté affectif et historique du bâtiment existant. Nous avons été amenés à envisager deux grandes zones de parkings, d'une part, et d'autre part, des tracés pour amener les piétons de l'ancien bâtiment au nouveau, et de la rue Lucien Gasparin à la rue de Paris. Côté rue Gasparin, nous avons voulu garder un caractère monumental au bâtiment. Au fur et à mesure que l'on s'approche de la Mairie existante, on devient plus discret pour lui garder toute sa valeur. Les formes de pyramide ont été amenées par le fait suivant : les services qui reçoivent le public sont plus conséquents, au point de vue surface que ceux réservés à l'administration pure. La superposition de ces différents éléments a été réalisée pour une économie de place et nous avons trouvé la forme pyramidale. De façon à ne pas avoir un volume trop imposant, nous avons séparé le bâtiment en deux, et nous l'avons relié par des passerelles, de manière à libérer un maximum de façades. Ce sont là les grands principes.

LE MAIRE. - Je dois ajouter que les parkings qui existent actuellement n'ont pas été supprimés. Au contraire, nous avons voulu plus de parkings qu'il n'y en a maintenant. Ils se trouvent donc en dessous, quasiment au niveau actuel et tout le reste vient au dessus. Sur la maquette, vous pouvez voir deux bâtiments gris. L'un est l'actuel logement du concierge et du chef de la police municipale. C'est une construction récente, en dur, et elle va rester ainsi et s'intégrer aux autres bâtiments. L'autre est un bâtiment neuf, avec de nombreux appartements. Il sera obligé de rester là. Les maisons qui correspondent, sur le terrain, à celles de Mme VERDIN, de MM. WOLF et BERG sont supprimées. Nous sommes en cours d'acquisition. Les affaires sont déjà passées au Conseil Municipal et les maisons vont nous être livrées incessamment. Celle de Mme VERDIN est achetée. L'innovation du projet, c'est le grand bâtiment carré que vous pouvez voir sur la maquette. Au rez-de-chaussée, il y aura une grande salle polyvalente de 400 places assises et, d'autre part, au premier étage une cafeteria qui permettra au personnel de prendre ses repas sur place, à des tarifs préférentiels.

M. Bruno BOYER. - N'est-il pas possible de dégager dans ces plans une plus grande largeur de la rue Pasteur ?

LE MAIRE. - A cet endroit, la rue Pasteur est à la largeur prévue par le plan d'urbanisme directeur. Les constructions observent le recul exigé.

M. Bruno BOYER. - Il n'y a pas de clôture.

LE MAIRE. - Il y a un jardin.

M. QUENTIN. - Nous sommes en retrait, surtout au niveau du sol pour avoir de l'ombre.

LE MAIRE. - Les parkings entrent et sortent par la rue de Paris et par la rue Lucien Gasparin, ainsi que par la rue Pasteur.

M. QUENTIN. - Les entrées rue de Paris et Gasparin sont de plain-pied de façon à économiser des terrassements.

M. Eric BOYER. - Comment pensez-vous résoudre le problème de l'eau et du soleil ?

M. QUENTIN. - Pour le soleil, il y a de larges rebords. Pour l'eau, le problème est relativement simple. Il suffit qu'il y ait un relevé suffisant. Les terrasses qui sont le long du bâtiment sont traitées comme des toitures.

M. Eric BOYER. - Cela va certainement créer des problèmes.

M. QUENTIN. - C'est le même problème que pour tous les balcons.

LE MAIRE. - C'est un problème technique qui trouve toujours une solution. Il s'agit de voir le parti qui est pris.

M. Eric BOYER. - Si l'eau pénètre dans le bâtiment, cela va créer de gros problèmes.

LE MAIRE. - Vous vous basez sur l'immeuble Ravate pour affirmer cela. Il existe des milliers de bâtiments à forme pyramide qui ont trouvé des solutions techniques à leurs problèmes.

M. Eric BOYER. - Ils ne se trouvent pas dans des pays tropicaux !

LE MAIRE. - Il y en a aussi dans les pays tropicaux, au Brésil, par exemple.

M. TESSIER. - Il s'agit effectivement de problèmes techniques. Il s'agit d'un principe. Monsieur QUENTIN a été confronté avec tous les problèmes. C'est un outil de travail que nous devons donner de toute urgence à la Ville de Saint-Denis. Le principe de cette construction devrait être l'objet d'un ralliement unanime de mes collègues.

M. LE MAIRE. - Cela n'exclut pas que chacun peut s'intéresser à des problèmes différents.

M. ERIC BOYER. - J'estimais que, si l'on voulait avoir un outil de travail pour 600 000 000, il fallait avoir un bon outil ...

LE MAIRE. - Le parti qui a été pris et tout ce qui vous a été dit dans le rapport laissent prévoir que ce sera un bon outil. Vous avez eu raison d'attirer l'attention du Conseil sur ce point, mais qui n'a échappé à personne d'entre nous. Nous n'en étions pas à ce point de détail. Il est plus important, à ce stade, de savoir qu'il faut que le public arrive de plain-pied sur tous les services Aide Sociale, état-civil, etc ... plutôt que de s'attarder sur une goutte d'eau qui va passer à travers la porte !...

M. DEBRE. - Le problème auquel la ville de Saint-Denis est confrontée est un problème que l'on retrouve dans la plupart des villes de France en pleine expansion. D'une part, on est à juste titre, de plus en plus exigeant pour les conditions d'installation des personnels. Les installations anciennes sont actuellement surpeuplées, comme ailleurs on a vu des conditions de travail qui étaient celles d'il y a 20 ans. La population de Saint-Denis va augmenter. Les personnels seront plus nombreux, les services municipaux se diversifieront de plus en plus et il est important que la ville de Saint-Denis prenne rang devant le Ministère de l'Intérieur pour obtenir la subvention maximum et le plus tôt possible. Sur la conception aussi bien générale que sur les caractéristiques, il y aura d'autres discussions. L'important, c'est que le Conseil Municipal puisse me donner là une délibération pour que je commence la procédure, destinée à engager le Ministère de l'Intérieur sur la voie de la plus grande subvention possible. C'est quand il aura donné son accord, qu'effectivement, on pourra envisager la suite.

LE MAIRE. - Monsieur QUENTIN, je vous remercie de vos explications.

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

*h*  
Saint-Denis, le 3 juillet 1970  
Sous le sceau  
Le Secrétaire Général  
Signé: J. P. Rouet  
Sous copie certifiée conforme  
Le Directeur des Affaires Financières  
Le Chef de Bureau  
M. Rolier